



Société FITévalsoft
Rouillard Jean-Jacques
41 rue Albert De Mun
35000 RENNES
+33(0)2-99-638-009
+33(0)6-88-393-782
fiteval@fitevalsoft.com
www.fitevalsoft.com

*Logiciels d'Analyse de la Condition Physique
et d'Optimisation de l'Entraînement Sportif*

Licence d'utilisation unique et conditions générales de location de l'application web PROFITSOFT

Gestion de l'activité physique et sportive



Entre les soussignées :

La société FITEVALSOFT, dont le siège social est situé 41 rue Albert de Mun - 35000 RENNES, inscrite au Registre du Commerce et de l'Industrie de Rennes, sous le numéro RCS RENNES SIRET : 38944410000041

Représentée par **Monsieur Rouillard Jean-Jacques**, en qualité de directeur, domicilié en cette qualité au dit siège, et dûment habilité aux fins des présentes.

**Ci-après désigné "LE CONCEDANT"
D'une part,**

Et

L'utilisateur de l'application web PROFITSOFT.

**Ci-après désigné « le licencié »
D'autre part ;**

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule :

Ce contrat de licence à été rédigée dans l'objectif de permettre au licencié d'utiliser dans les meilleures conditions le logiciel web PROFITSOFT destiné à favoriser le suivi de la préparation physique de ses clients. Il est entendu que les tests ou questionnaires contenus dans le logiciel peuvent évoluer ou être invalidés. Cela ne constitue aucunement une condition pour remettre en question l'utilisation du logiciel dans la version signée par l'utilisateur à la date de signature de son contrat d'utilisation (facture). Cependant, si ces tests ne sont plus utilisables en l'état et non modifiés en tenant compte des exigences scientifiques du moment, l'utilisateur pourra mettre fin à son contrat de location. Aucune retenue tarifaire ne sera effectuée à l'encontre du cédant sur l'utilisation antérieure qui en aura été faite par l'utilisateur.

Il est convenu que cette licence pourra être modifiée afin de tenir compte d'une part d'éventuelles contraintes notamment réglementaires ou législatives survenues après la rédaction de cette licence et engageant l'une ou l'autre des parties et d'autre part des évolutions techniques et fonctionnelles qui tiennent compte notamment des remarques et besoins des utilisateurs. Le concédant informera le licencié des modifications apportées à cette licence par tout moyen. Le licencié accusera réception de cet accord par écrit sur tout support. Les conditions retenues dans le précédent accord de licence ayant été validées par le licencié, ne donneront lieu à aucune retenue de paiement ou sanction financière contre le concédant de la part du licencié.

ATTENTION : CECI EST UNE CONCESSION SOUS LICENCE UNIQUE, PAS UNE VENTE. CE LOGICIEL EST FOURNI AUX TERMES DU CONTRAT DE LICENCE UNIQUE CI-DESSOUS ET DE TOUS LES ADDENDA APPLICABLES (LA " LICENCE D'UTILISATION UNIQUE") QUI DEFINISSENT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AVEC LE LOGICIEL ET RENFERMENT DES LIMITATIONS DE GARANTIE ET/OU DE RECOURS. CETTE LICENCE CONSENTIE PAR SON PROPRIETAIRE COMPREND CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

- I. DEFINITIONS
 - 1. « LOGICIEL »
 - 2. « LICENCE D'UTILISATION PREMIUM »
 - 3. « LICENCE D'UTILISATION SIMPLE »
 - 4. « LICENCIE »
 - 5. « CONCEDANT »
 - 6. « PROPRIETAIRE »
- II. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU LOGICIEL
 - 1. Version actuelle
 - 2. Versions ultérieures
 - 3. Socle technique
 - 4. Architecture technique
 - 5. Import / Export
- III. PROPRIETE ET LICENCE
- IV. USAGES AUTORISÉS DU LOGICIEL
 - 1. Conditions générales
 - 2. Interopérabilité avec d'autres applications
 - 3. Hébergement et migration informatique du logiciel
 - 4. Droits de reproduction du logiciel
 - 5. Droits de modifications
- V. RESTRICTIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL
- VI. LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE
- VII. DUREE DE LA LICENCE
- VIII. CONTENUS DES LICENCES D'UTILISATION
- IX. MODALITES DE LOCATION, TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT
- X. MAINTENANCES CURATIVE, ADAPTATIVE, REGLEMENTAIRE, MISE À JOUR
- XI. DEVELOPPEMENTS COMPLEMENTAIRES
 - 1. Clause de sous-traitance
 - 2. Clause de non-concurrence
 - 3. Clause de confidentialité
- XII. ASSISTANCE FONCTIONNELLE/FORMATION A L'UTILISATION DU LOGICIEL
- XIII. DIRECTIVES PORTANT SUR L'UTILISATION DES ICONES OU IMAGES
 - 1. Vous pourrez
 - 2. Vous ne pourrez pas
- XIV. DONNEES A CARACTERE PERSONNELLE
- XV. OFFRES COMMERCIALES/NEWSLETTER/PRODUITS TIERS
- XVI. DROIT DE RETRACTATION ET DE RESILIATION
- XVII. REMBOURSEMENT
- XVIII. CESSATION D'ACTIVITE OU CESSION DES DROITS DE LICENCE DU CONCEDANT
- XIX. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES
- XX. LANGUE

I. DEFINITIONS

« **LOGICIEL** » : désigne, dans les présentes, l'application informatique Web « PROFITSOFT » créée par Monsieur Jean-Jacques Rouillard décrite dans cette licence à l'article « description et caractéristique du logiciel ». Ce logiciel constitue une œuvre de l'esprit originale protégée par les droits d'auteur et dont l'intégralité des droits patrimoniaux sont la propriété de Monsieur Rouillard Jean-Jacques. Ce logiciel est édité actuellement par la société FITévalsoft. Il est fourni dans sa version initiale et subséquente avec ou sans documentation (en ligne ou écrite). Le logiciel est notamment accessible à l'adresse web www.soignetaforme.com et www.profitsoft.fr . Cette adresse pourra être modifiée à tout moment et le licencié en sera informé.

« **LICENCE D'UTILISATION PREMIUM** » : désigne les droits contenus dans les présentes, à savoir un droit d'usage de l'ensemble des fonctionnalités du logiciel à l'exception de tous autres, au profit du licencié (c.f. article VIII). « **LICENCE D'UTILISATION SIMPLE** » : désigne les droits contenus dans les présentes, à savoir un droit d'usage de l'ensemble des fonctionnalités du logiciel à l'exception de celles contenues dans le module « administration » décrit dans ce document, au profit du licencié (c.f. article VIII).

« **LICENCIE** » : désigne l'organisme, société ou la personne qui utilise le logiciel de façon payante ou gracieuse.

« **CONCEDANT** » désigne, dans les présentes la société FITévalsoft dont le siège social est située 41 rue Albert de Mun 35000 Rennes autorisée par l'auteur et propriétaire des droits du logiciel Monsieur Jean-Jacques Rouillard à signer cette licence.

« **PROPRIETAIRE** » il désigne Monsieur Rouillard Jean-Jacques né le 30/07/1958 à Questembert, de nationalité française, demeurant 41 rue Albert de Mun 35000 Rennes, auteur et propriétaire de l'intégralité des droits patrimoniaux du logiciel.

II. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU « LOGICIEL »

Monsieur ROUILLARD Jean-Jacques a créé un ensemble complexe de spécifications précises sur le suivi de l'activité physique et sportive. Cette application a fait l'objet de développements informatiques par l'intermédiaire de plusieurs sous-traitant. Ces développements appartiennent intégralement au propriétaire (c.f. définition page 3).

Cette application web est accessible par trois types d'identifiants couplés à des mots de passe personnels et sécurisés donnant droit à des profils d'utilisation contenant des spécificités différentes :

1. Administrateur (licence premium uniquement)
2. Coach (licence premium et licence simple)
3. Client (licence premium et licence simple)

La licence « premium » qui seule donne accès au module « administrateur » nécessite une mise en ligne et un hébergement personnalisé au licencié et des frais supplémentaires précisés par contrat.

PROFIL « ADMINISTRATEUR »

1. Un module « administration » permettant de gérer :

- L'ensemble des administrateurs
- L'ensemble des coaches
- L'ensemble des clients ou prospects
- La fiche de son entreprise

2. Un module planification permettant de créer des :

Exercices :

- Types d'équipement
- Equipements
- Muscles ou parties du corps
- Unités de mesures
- Variations d'intensité (ex : durée, charge, répétition...)

Séance types :

- Objectifs de séances
- Trames de programme
- Exercices

Informations concernant la planification :

- Equipements
- Muscles/parties du corps
- Objectifs de séance
- Types d'équipements
- Types d'exercices
- Unités de mesures
- Critères de variations d'intensité

PROFIL « COACH »

1. Un module « administration » permettant de gérer :

- Les clients ou prospects gérés par ce coach
- Les contrats de ses clients
- Les factures de ses clients
- Sa fiche : informations personnelles, modification de ses droits d'accès au logiciel...

2. Un module « client » permettant de gérer pour chaque client :

- **Sa fiche : informations personnelles, modification de ses accès au logiciel...**
- **Ses questionnaires :**

- ✓ Problèmes de santé et facteurs de risques
- ✓ Dépistage du diabète de type 2
- ✓ Dépendance au tabac
- ✓ HAD (Hopital Anxiety and Depression scale/Angoisie dépression)

- **Ses réponses aux questionnaires** (interprétation automatisée)

- **Ses documents et décharges :**

- ✓ Consignes bilan de condition physique
- ✓ Conseils généraux
- ✓ Décharge de responsabilité
- ✓ Transmission d'information médicale

- **Ses bilans forme et santé :**

- ✓ Création de bilans forme et santé
- ✓ Objectifs
- ✓ Mesures préliminaires
- ✓ Niveau actuel d'activité physique
- ✓ Tests cardio-respiratoires
 - Test de Ruffier
 - Step test
 - Test confirmé de VMA
 - Test de marche
 - Test de VO2 sous max
- ✓ Tests de force :
 - Pectoraux-Triceps
 - Dorsaux-Biceps
 - Cuisses-Jambes
- ✓ Tests d'endurance musculaires :
 - Redressement assis partiel (abdominaux)
 - Extension des bras (pompes)
 - Saut vertical
 - Puissance des membres inférieurs
 - Extension du dos
- ✓ Tests de souplesse :
 - Flexion du tronc
 - Ceinture scapulaire
 - Test chaînes antéro-interne
- ✓ Test d'équilibre (dit du « Flamand rose »)

- **Ses résultats et leur interprétation :**

- ✓ Mesures préliminaires
- ✓ Tests
- ✓ Calcul automatisé de ses « points santé »
- ✓ Une comparaison graphique de ses résultats à des normes
- ✓ Des propositions d'intensité d'entraînement

- **Ses plans d'entraînement :**

- ✓ A partir de séances types
- ✓ En créant ses propres plans d'entraînement

3. Un module « planification de l'entraînement » permettant de gérer :

- **Des plans d'entraînement personnalisables pour chaque client :**

- ✓ Création de nouveaux plans
- ✓ Duplication de plans d'entraînement existants
- ✓ Choix/modifications d'exercices existants pouvant être créés uniquement dans la base de données de la « licence premium ».

4. Un module « comparaison de bilans » permettant de comparer :

- **Ses mesures préliminaires**
- **Ses tests (comparaison graphique et numérique)**

PROFIL « CLIENT/PROSPECT »

1. Un module « administration » permettant :

- De consulter sans les modifier :

- ✓ **Sa fiche d'identification**
- ✓ **Ses documents et décharges :**
 - Consignes bilan de condition physique
 - Conseils généraux
 - Décharge de responsabilité
 - Transmission d'information médicale
 - Ses réponses aux questionnaires (interprétation automatisée)
 - Ses contrats
 - Ses factures
 - Ses plans d'entraînements

- De remplir et modifier :

- ✓ **Ses questionnaires :**
 - Problèmes de santé et facteurs de risques
 - Dépistage du diabète de type 2
 - Dépendance au tabac
 - HAD (Hopital Anxiety and Depression scale/Angoisie dépression)

2. Un module « bilans » permettant de consulter ses bilans sans les modifier :

- ✓ **Ses objectifs**
- ✓ **Ses résultats en données chiffrées et en les comparant à des normes**
- ✓ **Ses intensités d'entraînement adaptées**

3. Un module « comparaison de bilans » permettant de gérer :

- ✓ **Ses mesures préliminaires**
- ✓ **Ses tests** (comparaison graphique et numérique)

Création de comptes coach et client

Tout licencié inscrit comme coach ou administrateur peut lui-même créer des comptes « client » et « coach » en se référant expressément aux termes de la licence qu'il a choisie. La création d'un compte client s'effectue par le licencié en renseignant le formulaire qui lui est proposé pour les données d'identification dans le logiciel PROFITSOFT. Ce compte lui est strictement personnel et lui permet, une fois qu'il a accepté expressément les présentes conditions générales d'abonnement et procédé au paiement de sa licence PROFITSOFT, d'accéder au logiciel PROFITSOFT. Lors de la création de son compte, le licencié saisit les données qui permettent son identification sous ses entières responsabilités, contrôles et directions.

Lors de la création d'un compte coach et/ou administrateur, le logiciel attribut automatiquement un identifiant et un mot de passe que le coach ou l'administrateur sont libre de modifier par la suite. Si l'identifiant choisi est déjà attribué, le système l'invite à en choisir un autre. Les identifiants et mots de passe sont personnels et confidentiels. Le licencié en est seul responsable. Le licencié s'engage à conserver son mot de passe secret et à ne pas le divulguer sous aucun prétexte et à quelque titre que ce soit. En cas de suspicion de l'utilisation de l'identifiant et du mot de passe par un tiers, le licencié devra immédiatement alerter la société FITEVALSOFT en vue de changer son mot de passe et/ou choisir de faire clôturer le compte concerné.

1. Versions ultérieures

Il pourra être proposé de nouvelles versions au logiciel. Ces versions feront soit l'objet d'addenda au contrat, soit l'objet d'une nouvelle licence. Dans tout les cas le licencié en sera informé par quelque moyen que ce soit et devra utiliser la nouvelle version du logiciel. Ce changement sera gracieux ou payant en fonction des coûts techniques engendrés.

2. Socle technique

- Composé de logiciels libres (open source)
- Système : Linux
- Serveur Web : Apache
- Langage de développement : PHP
- Base de données : MySQL

Architecture multi-niveaux

- Elle assure fiabilité, pérennité et capacité de montée en charge
- Les données stockées au sein d'une base de données relationnelle (MySQL),
- Le middle-tier (fonctions d'accès aux données),
- La présentation des données
- La technologie PHP se charge de faire la liaison entre l'affichage web et les fonctions d'accès aux données,
- Des feuilles de style et du code client en Javascript/DHTML permettent de gérer au mieux la présentation finale et les performances,

Import / export

- Après sélection des informations à transmettre, il est possible d'exporter ou d'importer les données vers ou depuis les bases de données des applications les plus couramment utilisées. Les fiches descriptives peuvent être converties au format PDF permettant la visualisation des informations mises en page

III. PROPRIETE ET LICENCE

Le propriétaire conserve la propriété sur la copie du logiciel ainsi que toutes les copies du logiciel, même celles copiées sur un serveur et accessible aux utilisateurs d'un réseau et celles effectuées pour vos besoins de sauvegarde. Vos droits d'utilisation sont spécifiés dans ce contrat et tous les droits non mentionnés dans ce contrat sont la propriété du propriétaire ou de nos concédants. Monsieur Jean-Jacques Rouillard, auteur et propriétaire de l'intégralité des droits patrimoniaux du logiciel, a autorisé le concédant (la société FITEVALSOFT) à conclure cet accord de licence dans les termes tels qu'écrit dans ce document. Copyright 2004/2016, Jean-Jacques Rouillard. Tous droits réservés.

LE PROPRIETAIRE est exclusivement titulaire des droits de propriété intellectuelle portant :

- Sur la marque PROFITSOFT,
- Sur le logiciel PROFITSOFT, et notamment sur son arborescence, sur l'organisation et le titrage de ses rubriques, sur l'identité visuelle et graphique, sur son design, sur son ergonomie, ses fonctionnalités, sur les logiciels, textes, vidéos, images animées ou fixes, sons, savoir-faire, dessins, graphismes et tout autre élément composant le logiciel,
- Sur les bases de données, leur structure et leurs contenus, conçues par LE PROPRIETAIRE pour les besoins de l'édition du logiciel PROFITSOFT,
- Sur tous les éléments de conception du logiciel PROFITSOFT,

Il est en conséquence interdit de reproduire sous quelque forme que ce soit, de manière directe ou indirecte, les éléments visés à l'alinéa précédent, ainsi que d'altérer les marques, brevets, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes figurant sur les éléments mis à disposition au sein du Site, et plus généralement d'utiliser ou exploiter ces éléments autrement que dans le cadre de l'exécution des présentes. Toute autre utilisation, sauf autorisation préalable et écrite de FITEVALSOFT est constitutive de contrefaçon et pourra faire l'objet de poursuites civiles et pénales au titre de la propriété intellectuelle.

Toute création de liens hypertextes vers la page d'accueil du logiciel PROFITSOFT, ou toute autre page du logiciel PROFITSOFT, est soumise à l'accord préalable et écrit de FITEVALSOFT.

Le concédant vous fournit un support de mémorisation se composant d'un logiciel informatique, y compris son code, des objets comprenant leur IPA ainsi que des images, icônes, textes, etc. incorporés dans le logiciel, les éléments imprimés d'accompagnement, une licence, et une documentation " en ligne " ou électronique (collectivement le " logiciel "), et nous vous consentons une licence vous permettant d'utiliser le logiciel conformément aux termes de la présente licence.

Le licencié reconnaît que la propriété du logiciel appartient et appartiendra en tout temps au concédant. Le licencié n'aura aucun autre droit, titre ou intérêt sur le logiciel que ceux qui lui sont expressément conférés dans le présent contrat. Le licencié devra reproduire toute mention de copyright ou autre figurant sur le logiciel sur toutes les copies qu'il réalisera.

En contrepartie de l'engagement de l'utilisateur de respecter les modalités du présent contrat de licence, le concédant accorde à l'utilisateur une licence unique et incessible lui permettant d'utiliser le logiciel et de consulter la documentation dans les conditions fixées dans un contrat d'utilisation de licence passé entre le cédant et le licencié.

La licence n'est pas transférable. Le présent contrat de licence n'accorde au licencié aucun droit de propriété, d'auteur, ni aucun droit sur les brevets, secrets de fabrication, noms commerciaux et marques de commerce (déposées ou non). L'intégralité des modifications et/ou développements informatiques complémentaires effectués par le licencié ou son sous-traitant deviendront la propriété intégrale du cédant.

IV. USAGES AUTORISÉS DU LOGICIEL

1. Conditions générales

- Le paiement de la licence vaut acceptation des conditions générales de location de la licence, du tarif de la licence PROFITSOFT souscrit et de son contenu. Toute licence est soumise à l'acceptation préalable de FITEVALSOFT et n'est définitivement confirmée au licencié que par l'envoi d'une facture. Si le licencié ne reçoit aucune facture suite à la souscription de sa licence PROFITSOFT, il lui appartient de prendre contact avec le service clientèle FITEVALSOFT.
- Une fois le contrat de licence rempli ou la location effectuée en ligne à partir du formulaire de paiement sécurisé sur le site www.fitevalsoft.com, le licencié disposera du délai légal de rétractation conformément aux modalités définies dans les conditions générales de location. Le licencié recevra une facture sur laquelle seront précisés les dates de souscription de sa licence au logiciel PROFITSOFT.
- Le logiciel PROFITSOFT est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. FITEVALSOFT pourra interrompre l'accès au logiciel, sans engager sa responsabilité et sans faute de sa part, à des fins de maintenance en prévenant 48 h à l'avance le licencié par email ou courrier simple.
- FITEVALSOFT pourra également suspendre tout ou partie de la licence PROFITSOFT en cas :
 - D'intrusion sur le logiciel susceptible d'en affecter son fonctionnement,
 - D'une mauvaise utilisation du logiciel susceptible d'affecter son fonctionnement,
 - Du non-respect par le licencié de ses obligations au titre des présentes conditions générales ou encore de tout usage par le licencié qui serait contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
 - De demande ou sur requête d'une autorité administrative ou judiciaire relative au logiciel.
- Toute suspension d'accès au logiciel PROFITSOFT décidée en application du présent article, n'ouvre droit à aucune indemnité pour le licencié.
- Le licencié s'engage à utiliser le logiciel PROFITSOFT dans le respect des présentes conditions générales.

- FITEVALSOFT accorde une licence limitée à l'accès et à l'utilisation du logiciel pour une utilisation uniquement professionnelle et non commerciale du logiciel PROFITSOFT (revente, sous-location du logiciel...), en faveur du licencié.
- Le licencié s'engage en particulier à utiliser le logiciel PROFITSOFT conformément à sa destination,
 - Pour un usage professionnel dans le cadre de son activité professionnelle à l'exclusion de toute activité commerciale (revente, sous-location du logiciel...),
 - Dans le respect des droits d'auteur et de propriété tels que rappelés dans ce contrat de licence,
 - Sans mettre en œuvre de robot ou tout autre moyen automatisé pour accéder au logiciel PROFITSOFT, et sans tenter d'entraver le logiciel PROFITSOFT,
 - Uniquement pour le licencié à l'exclusion de toute mutualisation domestique, familiale, sociale ou autre,
 - Sans tenter de le télécharger, de le copier, de le reproduire en tout ou partie, de le rendre accessible ou de le diffuser par quelque moyen que ce soit à des tiers non autorisés,
 - Le licencié s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la propagation de virus, chevaux de Troie, vers, bombes, ou tout autre outil/moyen logique destinés à endommager, nuire, ou entraver le logiciel PROFITSOFT,
 - En aucun cas le licencié n'est autorisé à télécharger ou à modifier tout ou partie du logiciel PROFITSOFT sans l'autorisation écrite et expresse de FITEVALSOFT.
 - Le logiciel PROFITSOFT ou toute partie du logiciel PROFITSOFT ne doit en aucun cas être reproduit, copié, vendu ou exploité pour des raisons commerciales ou professionnelles sans l'autorisation écrite et expresse de FITEVALSOFT.
 - Le licencié ne doit pas utiliser des techniques permettant de copier une vidéo, marque, un logo ou toute autre information (notamment images, texte, maquettes) dont FITEVALSOFT est propriétaire sans son accord express et écrit.
- De manière générale, FITEVALSOFT ne garantit pas que :
 - Les fonctionnalités du logiciel PROFITSOFT satisferont l'intégralité des besoins du licencié,
 - Le logiciel PROFITSOFT fonctionnera normalement lorsqu'il est utilisé en association avec d'autres applications, logiciels ou autres composants installés ou synchronisés avec l'équipement/matériel de téléphonie mobile du Client,
 - Le logiciel PROFITSOFT sera exempt d'erreur ou de dysfonctionnements.

2. Interopérabilité avec d'autres applications

- Le concédant autorise le licencié qui aurait fait le choix d'héberger le logiciel sur des serveurs différents de ceux du cédant à faire interopérer le logiciel avec toute application web ou solution informatique qui permettra de l'utiliser dans de meilleures conditions. Il s'agit notamment de transfert de données concernant les individus entrés dans le module servant de base de données pour les administrateurs, coachs et clients. Cette interopérabilité pouvant être rendue nécessaire pour une mise à jour avec une base de données de « ressources humaines » ou toute autre base de données. Si le travail technique d'interopérabilité de ces systèmes nécessite de faire appel à une sous-traitance interne ou externe, cette intervention sera soumise aux mêmes règles de sous-traitance que celles décrites dans ce document. La charge financière en incombera intégralement au licencié.

3. Hébergement et migration informatique du logiciel

- Le licencié aura le droit d'installer et d'utiliser le logiciel sur le disque dur d'un serveur informatique dans la mesure où celui-ci rend disponible l'accès au logiciel sur un réseau (intranet/extranet ou Web) réservé à ses utilisateurs uniquement.
- Le concédant peut également fournir le logiciel installé sur un serveur accessible aux deux parties et à la société chargée de la maintenance.

- Le logiciel peut être installé sur les serveurs d'une société choisie par accord écrit par le client et le concédant.
- Si le licencié opte pour le choix de l'externalisation de ses données ou d'un hébergement sur ses propres serveurs informatiques, il devra prendre toutes les mesures pour que ses données soient sauvegardées et que leur retour (réversibilité) en cas de défaillance de la société qui héberge soient assurées.

4. Droits de reproduction du logiciel

- Aucun droit de copie du logiciel n'est concédé au licencié, sinon pour ses seuls besoins internes de sauvegarde ("back up") destinée à être stockée sur ses propres serveurs. Cette sauvegarde ne pourra être utilisée simultanément avec l'originale. Le concédant n'étant pas responsable de cette sauvegarde et sauf accord écrit et contrôle de ce processus de sauvegarde par le concédant, aucune garantie ne couvre la copie de sauvegarde du client. Si le licencié le propose, une clause du contrat pourra stipuler des règles de sauvegardes différentes notamment sur les serveurs de la société en charge de la maintenance.
- L'utilisateur peut imprimer une copie de la documentation si elle est fournie avec le logiciel, uniquement pour son usage personnel et à la seule fin d'exploiter le logiciel.

5. Droits de modifications

- Vous avez le droit de modifier le logiciel et/ou de le combiner à une autre application, dans la mesure où cela est réalisé pour l'utilisation de vos besoins et dans le périmètre d'utilisation de cette licence unique en formulant préalablement une autorisation écrite auprès du concédant et sous réserve de son accord écrit. Toutes les portions du logiciel combinées à d'autres applications, ou modifiées pour des fins de personnalisation demeurent sujettes aux termes du présent contrat et restent la propriété du propriétaire.
- En contrepartie de cette autorisation de modification du logiciel vous autorisez le propriétaire à utiliser ces modifications pour toute autre commercialisation et ceux sans contrepartie financière. Vous cédez l'intégralité de vos droits patrimoniaux sur ces développements complémentaires au propriétaire qui vous autorise à utiliser ces modifications sans coût de licence supplémentaire.
- Ce logiciel peut contenir des icônes et images. Veuillez n'utiliser les icônes et images que si vous respectez les conditions fixées dans les directives d'utilisation d'icônes et d'images précisées au chapitre XII de cette licence.

V. RESTRICTIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL

En dehors des autorisations précisées dans cette licence ou de la signature d'un autre contrat conclu entre le licencié et le concédant, le licencié ne peut pas :

a) Utiliser, copier, modifier, traduire ou combiner à une autre application ou transférer une ou plusieurs copies du logiciel, des fichiers joints, de la base de données ou de la documentation jointe de toute autres façons que celles spécifiées dans ce contrat. Séparer les composants du logiciel à des fins d'utilisation sur plusieurs ordinateurs.

b) Utiliser une copie de sauvegarde ou d'archive (ou laisser quelqu'un d'autre utiliser ces copies) pour tout autre usage que celui de remplacer la copie originale, si celle-ci est détruite ou devient inutilisable.

c) Décompiler ou "déprotéger", désassembler, reprogrammer, ou encore décoder ou éditer le logiciel en aucune circonstance.

- d) Copier et/ou combiner à une autre application, la totalité ou des parties de la structure ou du contenu des bases de données contenues dans le logiciel. La modification des données pour fin de personnalisation de votre copie licenciée du logiciel est autorisée avec l'accord écrit du concédant. Toute autre modification ou reproduction est interdite.
- e) La traduction du logiciel, des bases de données, des fichiers joints ou de la documentation est strictement interdite. L'ouverture, l'édition ou la modification de la structure ou du contenu de la base de données à l'aide d'un autre outil que le logiciel du concédant est strictement interdite.
- f) En aucun cas vous n'avez le droit de donner à bail, transférer, sous licencier, louer, prêter, échanger, vendre ou céder le logiciel.
- g) En aucune manière rendre disponible (directement ou indirectement) le logiciel par téléchargement ou par tout mode de transmission électronique.
- h) Louer, donner en crédit-bail ou insérer dans un contrat d'infogérance la jouissance du logiciel et la documentation.
- i) supprimer ou modifier toute marque, logo, copyright ou autres notices propriétaires, légendes, symboles ou étiquettes du logiciel.
- j) Personnaliser le logiciel.
- k) Mettre à la disposition de tiers les logiciels et la documentation.
- l) Redistribuer le logiciel sauf s'il a conclu un contrat de distribution distinct avec le propriétaire.

VI. LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE

Dans le cas où le client constaterait une défectuosité du logiciel, il dispose de deux mois à compter de la date de livraison convenue dans le contrat passé entre le concédant et le licencié pour en informer le concédant. Le concédant met en œuvre les moyens nécessaires pour que le logiciel soit en état de fonctionnement, ceci à ses frais. Quant un protocole informatique de sécurité est implanté dans le logiciel, ce protocole présente certaines limitations. Aussi, il est de la responsabilité du client de déterminer si le logiciel correspond à ses besoins réels. Le logiciel étant livré en l'état, il n'est fourni par le concédant aucune autre garantie et, notamment pour les relations du client avec son hébergeur internet.

EN AUCUN CAS, LE CONCEDANT NE PEUT ETRE TENU RESPONSABLE POUR LES ACCIDENTS, DOMMAGES CORPORELS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE POUVANT SURVENIR PENDANT OU À LA SUITE DE L'ADMINISTRATION DES TESTS ET DES EXERCICES PROPOSES PAR LE LOGICIEL. CE LOGICIEL DOIT ETRE UTILISE PAR DES PROFESSIONNELS COMPETENTS OU RECONNUS COMME TELS, CONSCIENTS DES LIMITES PHYSIQUES DE CHACUN ET DES REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE DANS L'ADMINISTRATION DE TESTS DE LA CONDITION PHYSIQUE ET LA PRESCRIPTION D'EXERCICES D'ENTRAINEMENT.

DANS LE SENS LE PLUS LARGE AUTORISE PAR LA LOI EN VIGUEUR, EN AUCUN CAS LE CONCEDANT N'EST RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU ACCESSOIRES, OU DE TOUS DOMMAGES DIRECTS CONCERNANT L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, INCLUANT SANS RESTRICTION, LES DOMMAGES DUS A LA PERTE DE CLIENTÈLE, UN ARRET DU TRAVAIL, UNE PANNE OU UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'ORDINATEUR OU DE TOUS AUTRES DOMMAGES COMMERCIAUX OU PERTES, MÊME DANS LE CAS OU LE CONCEDANT A ETE INFORME PRÉALABLEMENT DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET CE QUEL QUE SOIT LE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ APPLICABLE QUANT A LA RÉCLAMATION, CONTRACTUEL, QUASI-DELICTUEL OU FONDE SUR TOUT AUTRE BASE LÉGALE OU ÉQUITABLE.

MISE EN GARDE :

L'ATTENTION DU LICENCIÉ EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE LA SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT IMPLIQUE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVES À LA SANTÉ DE SES CLIENTS. COMPTE TENU DE LEUR SENSIBILITÉ, LE LICENCIÉ EST INVITÉ À METTRE EN ŒUVRE, SOUS SA RESPONSABILITÉ, L'ENSEMBLE DES MESURES DE SÉCURITÉ UTILES ET PERTINENTES POUR LES BESOINS DE LA PROTECTION DES ACCÈS AUX OUTILS INFORMATIQUES QU'IL UTILISE POUR SE SERVIR DU LOGICIEL, EN PARTICULIER VIS-A-VIS DES TIERS.

LES INFORMATIONS ET ARTICLES PROPOSÉS AU SEIN DU LOGICIEL, ET EN PARTICULIER LES SÉANCES TYPES ET TOUTES LES INFORMATIONS QUI S'Y RAPPORTENT, SONT STRICTEMENT INDICATIVES ET NE CONSTITUENT EN AUCUN CAS UN CONSEIL MÉDICAL ET NE SE SUBSTITUENT À AUCUN TITRE À UNE CONSULTATION MÉDICALE OU AUTRE CONSULTATION AUPRÈS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ COMPÉTENTS. ILS NE SAURAIENT DONC REMPLACER LES CONSEILS, DIAGNOSTICS, TRAITEMENTS OU RECOMMANDATIONS FOURNIS PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

VII. DURÉE DE LA LICENCE D'UTILISATION

Le licencié acquiert l'autorisation d'utiliser le logiciel pendant une durée fixée dans le contrat signé avec le cédant.

Cette licence restera uniquement en vigueur tant que vous respecterez les termes du présent contrat. Cette licence sera résiliée si vous ne respectez pas l'une quelconque de ses clauses ou conditions. Si cela se produit, vous devez immédiatement détruire les copies du logiciel en votre possession et la documentation. Une fois la licence supprimée, vous n'avez plus le droit d'utiliser le logiciel. Les limitations de garantie et de responsabilité fixées ci-dessous continueront de porter leurs effets même après toute résiliation des présentes.

VIII. CONTENUS DES LICENCES D'UTILISATION

Licence « PREMIUM »

Accès au module planification de l'administration générale (identifiants et mots de passe sécurisés réservés au licencié) et plus l'ensemble des fonctionnalités.

Permet de **créer**, d'**utiliser** et de **modifier** les :

- Exercices et leurs critères (accès administration)
- Séances types (accès administration)
- Tous vos plans d'entraînement (accès coach)

Exercice et critères d'exercices :

- Types d'exercices
- Types d'équipements
- Équipement(s)
- Muscles ou parties du corps
- Unité(s) de mesure
- Variation(s) d'intensité (ex : durée, charge, répétition...)

Séance type :

- Objectif de séance
- Exercice(s)

Plan d'entraînement

Licence « SIMPLE »

Accès au module planification du coach (identifiants et mots de passe sécurisés réservés au licencié) plus l'ensemble des fonctionnalités.

Permet uniquement d'**utiliser** et de **modifier** des :

- Exercices existants dans la base ainsi que les critères de l'exercice, c.f. liste ci-dessus)
- Séances types existantes (créées dans l'accès administration générale)

Permet de **créer** et **modifier** un nombre de **plans d'entraînement illimités** (accès coach)

IX. MODALITES DE LOCATION, TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Il existe deux formes de licence de location décrites dans ces conditions générales de location. Les tarifs et conditions de règlement sont susceptibles d'être modifiés. Ils font l'objet d'un contrat passé entre le concédant et le licencié et ne sont pas assujettis à la TVA. Ils sont affichés sur le site internet de la société FITEVALSOFT : www.fitevalsoft.com .

Les licences PROFITSOFT pourront être réglées par tout moyen légaux en vigueur sur le compte de la société FITEVALSOFT. Le licencié est informé qu'une facture correspondant au prélèvement effectué dans le cadre de sa licence PROFITSOFT pourra lui être remise chaque mois sur simple demande auprès de FITEVALSOFT. Les transactions effectuées sur le site de la société FITEVALSOFT sont confiées à la plateforme de paiement sécurisée gérée par le CMB. Elles sont sécurisées par une solution qui présente des pages hautement sécurisées pour la saisie des données de paiement : numéro de carte, date d'expiration et le cryptogramme visuel. Cette plateforme crypte puis transmet ces données de paiement vers la banque, en toute confidentialité et les rend inaccessibles à un tiers.

Modalités de renouvellement de la licence d'utilisation

Tout abonnement à une licence PROFITSOFT est possible pour des périodes choisies par le client et d'une durée minimum d'un mois conformément aux modalités décrites dans les présentes conditions générales de location.

En cas de rejet d'un paiement par l'organisme bancaire ou de non-paiement par le licencié, pour quelque motif que ce soit, la licence PROFITSOFT, et donc l'accès au logiciel PROFITSOFT, sera suspendue jusqu'à régularisation de la situation. Le licencié sera immédiatement informé de la suspension de sa licence PROFITSOFT et disposera d'un délai d'un mois pour y remédier. A défaut de régularisation dans ce délai, la licence PROFITSOFT sera automatiquement résilié de plein droit sans formalité aucune ni versement d'une quelconque indemnité au licencié par la société FITEVALSOFT. Le licencié étant toujours redevable à la société FITEVALSOFT de la somme due pour la période d'utilisation du logiciel PROFITSOFT.

Le licencié reconnaît et accepte que l'intégralité des coûts d'accès au réseau internet, de connexion et de téléchargement liés à l'utilisation de la licence PROFITSOFT reste à sa charge exclusive.

X. MAINTENANCES CURATIVE, ADAPTATIVE, REGLEMENTAIRE, MISE À JOUR

Le concédant autorise le licencié à faire appel à toute autre société que celle du concédant, structure, individu, etc. dépendant ou non du client afin d'effectuer les opérations de maintenance (curative, adaptative, réglementaire).

A cette fin le licencié devra en informer préalablement le concédant et devra obtenir l'accord écrit du concédant avant toute mise en œuvre. Le concédant pourra s'opposer à cet accord et proposer son propre sous-traitant au licencié.

Le contrat de sous-traitance de maintenance signé entre sous-traitant et licencié à pour objet d'engager sous-traitant et licencié et de libérer le concédant de toute charge de fonctionnement technique. Le logiciel une fois installé sur les serveurs du licencié celui-ci assurera le reste du bon fonctionnement technique du logiciel en fonction du contrat passé avec son sous-traitant. En aucun cas le concédant ne sera rendu responsable d'un dysfonctionnement technique après recette d'installation et de bon fonctionnement du logiciel sur les serveurs du licencié.

Le licencié s'engage également à informer le sous-traitant des clauses de cette licence le concernant et à inclure dans le contrat liant ces parties les termes contenus au chapitre XI concernant les travaux de développements complémentaires.

Dans le cas où le licencié noterait des erreurs bloquantes de fonctionnement dans le logiciel, des arrêts de fonctionnement, il les transmettrait au concédant par écrit en s'assurant que celui-ci les ait bien reçus. La société en charge de cette maintenance procéderait dans un délai de 72 (soixante douze) heures à compter de son appel à une intervention technique.

Le personnel délégué de la société en charge de la maintenance prendra les dispositions nécessaires en vue de remédier aux erreurs ou autres défaillances du logiciel.

Le licencié s'engage à laisser, à la société sous-traitante, un accès en ligne et sur le site de l'hébergement du logiciel afin de permettre la maintenance. Afin d'accéder aux codes sources et à l'aspect fonctionnel de l'application à des fins de maintenance, modification, formation et support à distance, cet accès sera également possible dans les mêmes conditions pour la société FITEVALSOFT et Monsieur Rouillard Jean-Jacques.

Le concédant s'engage à informer régulièrement le licencié des mises à jour du logiciel.

Le licencié s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité pour protéger l'accès aux codes sources de l'application PROFITSOFT.

XI. DEVELOPPEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Clause de sous-traitance

Précisions : Il s'agit ici des obligations faites au licencié souhaitant traiter des développements complémentaires autorisés par le concédant à une autre société que celle du concédant. Cette clause ne prend pas en compte les obligations légales de sous-traitance dont devra tenir compte par ailleurs le licencié.

Afin d'assurer la pérennité du logiciel et ne pas bloquer le client dans son utilisation le concédant peut autoriser le licencié à faire appel à un partenaire technique sous-traitant de son choix pour ces développements complémentaires sur le logiciel PROFITSOFT. Pour ce faire le licencié devra avant le début des travaux :

- Informer préalablement le concédant trois mois avant le démarrage de ces développements par tous moyens.
- Envoyé au concédant le cahier des charges envisagé et son accord de réception par le sous-traitant.
- Informer par écrit le sous-traitant que les droits de propriété du logiciel PROFITSOFT appartiennent au concédant et que les développements complémentaires effectués par le sous-traitant appartiendront en totalité au concédant.
- Ne débiter ces travaux complémentaires qu'après avoir obtenu l'accord écrit du concédant.
- Informer par écrit le sous-traitant de la clause de non concurrence de ce contrat de licence.
- Obtenir son accord du respect des termes le concernant en incluant dans l'accord de travaux les termes suivants : « La société (nom du sous traitant) reconnaît avoir pris connaissance des clauses concernant les développements complémentaires (sous-traitance, non-concurrence, confidentialité) contenues dans le contrat de licence d'utilisation de l'application web nommée « PROFITSOFT » signé entre le licencié et le concédant. La société (nom du sous traitant) s'engage à respecter et faire respecter dans son intégralité, par ses salariés et éventuels sous-traitants, les termes de ces clauses ».
- L'intégralité des modifications et/ou développements informatiques complémentaires effectués par le licencié ou son sous-traitant deviendront la propriété intégrale du concédant au même titre que l'actuel logiciel.
- Ces travaux ne feront l'objet d'une garantie par le concédant qu'une fois après avoir été validés par écrit par le licencié et le concédant. Sans réponse écrite du concédant la garantie prendra effet dans un délai de trois mois.

2. Clause de non-concurrence

- Le concédant offrant au licencié la possibilité de faire évoluer le logiciel par rapport à son besoin dans les meilleures conditions tant budgétaire que réglementaire, le licencié s'interdit de développer ou faire développer par un tiers une application qui viendrait directement ou indirectement concurrencer le logiciel PROFITSOFT. Il s'engage également à faire signer cette clause de non concurrence à ses sous-traitants. Cette clause est limitée au territoire européen pendant une durée de cinq ans afin de permettre au concédant et propriétaire d'amortir les investissements tant techniques que commerciaux engagés dans le développement de l'application PROFITSOFT.

3. Clause de confidentialité

- Par ailleurs devant la nécessité de conserver d'une part la confidentialité des données des utilisateurs et du savoir faire (technique, commercial...) du concédant les parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures (techniques, humaines et d'information notamment de son personnel et des sous-traitants) pour préserver ce qui doit être tenu pour confidentiel et fera l'objet d'échange entre les parties (savoir faire technique, documents de spécifications...).

XII. ASSISTANCE FONCTIONNELLE/FORMATION A L'UTILISATION DU LOGICIEL

Lorsque les formations à l'utilisation du logiciel auront été considérées comme acquises par le client, celui-ci aura la possibilité de former en interne ses propres utilisateurs. Aucune redevance ne sera due pour ces formations au concédant. Les utilisateurs formés ne pourront être que des utilisateurs salariés du licencié à l'exclusion de tout autre utilisateur. Le licencié s'interdit de former toute autre personne à l'utilisation du logiciel PROFITSOFT sauf s'il en a obtenu l'autorisation écrite de la part de la société FITEVALSOFT.

Cependant, pour parfaire la formation des utilisateurs du logiciel, le licencié aura la possibilité de faire appel au concédant ou toute autre partenaire ayant reçu l'agrément de formation écrit du concédant ou de Monsieur Rouillard Jean-Jacques. Ces formations pourront être effectuées dans différents lieux et/ou à distance (web/téléphone, tchat...). Elles concerneront la version actuelle du logiciel, les versions ultérieures et toute autre fonctionnalité implémentée dans le logiciel.

XIII. DIRECTIVES PORTANT SUR L'UTILISATION DES ICONES OU IMAGES

Ce logiciel renferme de nombreuses icônes ou images (collectivement les " images ") qui sont soit la propriété du propriétaire, soit cédées par un tiers. En tant qu'utilisateur de ce logiciel, vous êtes libre d'utiliser, modifier et publier les images que vous souhaitez sous réserve des restrictions ci-après indiquées. Si vous avez des doutes quant à la conformité de votre projet d'utilisation avec les directives ci-après exposées, nous vous recommandons de demander l'avis de votre avocat ou conseiller juridique. Le concédant ne vous fournira pas d'avis quant à la conformité de votre utilisation du logiciel avec les présentes directives.

1. VOUS POURREZ

Sous réserve de toute restriction ci-après précisée.

Incorporer toute image dans votre propre travail original et publier, présenter et distribuer votre travail sur tout support, sous réserve que vous insériez une mention de copyright dans tous travaux sous forme digital ou électronique, indiquant clairement la titularité à la fois de vos droits d'auteurs, ceux du propriétaire et ses concédants comme suit : " Copyright (c) 20xx, [votre nom] Rouillard Jean-Jacques et ses concédants. Tous droits réservés. "

Cependant, vous ne pourrez pas revendre, céder ou mettre les images à disposition à des fins d'utilisation ou de distribution séparément du logiciel ou d'une page web. A titre d'exemple, l'image ou les images pourront être utilisées dans le cadre de la conception d'une page web, mais elles ne pourront pas être téléchargeables séparément ou dans un format conçu ou destiné à un enregistrement permanent ou à une réutilisation par autrui. De même, il est possible de fournir des copies des images (y compris les fichiers numériques) à des clients en tant que partie intégrante d'un travail, mais ils ne pourront pas se voir livrer les images ou être autorisés à utiliser les images séparément ou dans le cadre de tout autre logiciel.

Faire une (1) copie de l'image ou des images à des fins d'archivage ou de sauvegarde en respectant les clauses et recommandations précisées dans cette licence.

2. VOUS NE POURREZ PAS

1. Créer des travaux scandaleux, obscènes, diffamatoires ou immoraux en utilisant l'image ou les Images ni vous servir de celles-ci à toute autre fin interdite par la loi.

2. Utiliser ou permettre l'utilisation de l'image ou des images ou d'une partie de celles-ci comme marque de commerce ou de service, ni revendiquer des droits patrimoniaux de quelque sorte que ce soit sur l'image ou les images ou toute partie de celles-ci.

3. Utiliser l'image ou les images sous format électronique, en ligne ou dans des applications multimédias sauf si celles-ci sont incorporées à des seules fins de visualisation, et aucune autorisation n'est donnée de télécharger et/ou de sauvegarder l'image ou les images pour quelque motif que ce soit.

4. Louer, donner à bail, sous céder ou prêter l'image ou les images, ou une copie de celles-ci, à une autre personne physique ou morale.
5. Utiliser toute image sauf autorisation expresse formulée dans cette Licence.
6. Utiliser l'image ou les images liée(s) à des personnes physiques, produits ou personnes morales identifiables d'une manière suggérant leur association à tout produit ou service ou leur cautionnement de tout produit ou service.

XIV. DONNEES A CARACTERE PERSONNELLE

Les données personnelles collectées sur le logiciel PROFITSOFT sont destinées à FITEVALSOFT et à tout sous-traitant désigné par FITEVALSOFT sous sa responsabilité, et ce avec le consentement exprès et préalable du licencié. Les données collectées par FITEVALSOFT comprennent les données personnelles du licencié qui ne sont pas considérées comme des données de santé ce sont essentiellement des données destinées à permettre aux coaches d'élaborer des plans d'entraînement personnalisés. L'attention du licencié est attirée sur le caractère sensible de ces données dont l'utilisation par des personnes malveillantes est potentiellement envisageable, et sur la nécessité à ce titre de protéger strictement tout accès à son compte par un tiers, notamment en conservant des mots de passe/login strictement confidentiels. FITEVALSOFT s'engage à protéger les données personnelles de ses licenciés et à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité adéquates à cet effet. Toutes les données personnelles concernant le licencié recueillies par FITEVALSOFT sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, pour les besoins du traitement des licences du logiciel PROFITSOFT. Les informations et données personnelles des licenciés sont nécessaires à la gestion des licences et des relations avec les licenciés, ainsi que pour les tenir informés de toutes les offres et informations commerciales susceptibles de les intéresser. Seuls certains des employés de FITEVALSOFT et des sous-traitants de la société FITEVALSOFT chargés de traiter les aspects techniques du logiciel PROFITSOFT ont accès à ces informations. Toutes ces personnes sont liées par une clause de secret professionnel. Les informations personnelles fournies lors de l'inscription ne seront pas accessibles à des tiers, ni transmises, ni vendues ou échangées. Ces informations et la gestion des abonnements sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires ainsi que pour permettre à FITEVALSOFT d'améliorer et personnaliser le produit proposé aux licenciés. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le licencié dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, le licencié doit adresser un email à l'adresse fiteval@fitevalsoft.com ou tout autre adresse email indiquée sur le site www.fitevalsoft.com ou un courrier au service client de FITEVALSOFT à l'adresse suivante : FITEVALSOFT service client, 41 rue Albert de Mun, 35000 Rennes en indiquant ses nom, prénom, e-mail et adresse postale. Chaque demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant signature du Client et préciser l'adresse de réponse. Cette réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande. Lors de la saisie des données personnelles au sein du logiciel PROFITSOFT et préalablement à leurs collectes, tout licencié dispose de la faculté d'accepter ou de refuser de recevoir des informations relatives aux produits et services proposés par la société FITEVALSOFT. Conformément à la législation en vigueur, de telles informations ne seront adressées au licencié uniquement, si et seulement si, il a accepté expressément et préalablement de les recevoir.

XV. OFFRE COMMERCIALES/NEWSLETTER/PRODUITS TIERS

FITEVALSOFT est susceptible d'adresser aux licenciés des offres commerciales par courrier, email, sms, téléphone ou via l'ensemble des espaces web animés par FITEVALSOFT ou l'une quelconque de ses filiales sur les réseaux sociaux, sous réserve d'acceptation préalable du Client.

Le licencié dispose à tout moment de la faculté de s'opposer sans frais à ces envois de prospection commerciale, en cliquant sur le lien « se désabonner » figurant dans chaque email ou à tout moment en adressant un email à FITEVALSOFT au sein de la rubrique contact accessible sur toutes pages du site www.fitevalsoft.com .

Le logiciel peut utiliser des applications informatiques émanant de tiers, qui permettent au licencié d'échanger et/ou de partager des contenus avec d'autres personnes dans et en dehors du logiciel ou de faire connaître à ces autres personnes son opinion concernant un contenu du logiciel PROFITSOFT. (Réseaux sociaux tels que « Facebook », « Google », « Twitter », etc.).

XVI. DROIT DE RETRACTATION ET DE RESILIATION

DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L 121-21 et suivants du code de la consommation, le licencié pourra exercer son droit de rétractation dans le délai légal en vigueur à compter de la date de souscription de sa licence PROFITSOFT, sans avoir à justifier d'un quelconque motif,

Modalités du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le licencié devra notifier à FITEVALSOFT sa décision de se rétracter des présentes conditions générales d'utilisation de la licence PROFITSOFT au moyen d'une lettre envoyée par courrier simple ou par email à fiteval@fitevalsoft.com (avec accusé de réception de ce courrier ou de cet email par FITEVALSOFT) expliquant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter. Cette déclaration devra être adressée à FITEVALSOFT par courrier postal à l'adresse suivante FITEVALSOFT service client, 41 rue Albert de Mun, 35000 Rennes et ceci, avant l'expiration du délai de rétractation ou à l'email en vigueur du service clientèle de FITEVALSOFT.

Le licencié qui exercera son droit de rétraction dans le délai légal conformément à ces modalités, sera alors remboursé par FITEVALSOFT de la totalité des sommes qu'il aura versé pour la souscription de sa licence à PROFITSOFT sans retard injustifié et, au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle FITEVALSOFT aura été informé de la décision du Client de se rétracter. FITEVALSOFT effectuera ce remboursement en utilisant le moyen de paiement de son choix.

Demande du licencié de débiter sa licence PROFITSOFT avant l'issue du délai de rétractation

Si le licencié souhaite que l'exécution de sa licence PROFITSOFT commence avant l'expiration du délai de rétractation, et de ce fait renonce à son droit de rétractation, celui-ci devra en faire la demande auprès de FITEVALSOFT par email ou courrier simple.

Lorsque le licencié aura fait la demande à FITEVALSOFT de commencer l'exécution de sa licence PROFITSOFT avant l'issue du délai de rétractation et décidera finalement d'exercer son droit de rétractation dans le délai légal qui suivra la souscription de sa licence PROFITSOFT, ce dernier sera tenu de payer à FITEVALSOFT un montant correspondant au service qui lui aura été fourni jusqu'au moment où FITEVALSOFT aura été informée de sa décision de se rétracter.

Ce montant sera proportionné au tarif total de sa licence PROFITSOFT souscrit.

DROIT DE RESILIATION

Résiliation du licencié pour convenance lors de la période initiale de souscription

Le licencié pourra à tout moment résilier sa licence PROFITSOFT pendant la période initiale de souscription en tenant compte des conditions de licence minimum inscrit sur son contrat. Cette résiliation se fera par l'envoi d'un courrier simple ou par email avec accusé de réception simple de la même façon de la part de la société FITEVALSOFT à l'adresse postale ou internet indiqué sur le site internet de la société FITEVALSOFT lors de la résiliation. Le licencié est informé qu'il ne pourra pas prétendre dans ce cadre au remboursement de sa licence PROFITSOFT pour la période restant à courir.

Résiliation du licencié pour convenance à l'issue de la période initiale de souscription

Le licencié pourra procéder à la résiliation de sa licence PROFITSOFT à tout moment par l'envoi d'un courrier simple ou par email avec accusé de réception simple de la même façon de la part de la société FITEVALSOFT à l'adresse postale ou internet indiqué sur le site internet de la société FITEVALSOFT lors de la résiliation. Si la résiliation intervient après le prélèvement automatique effectué en début de chaque mois, la licence PROFITSOFT sera réputée en cours d'exécution pour le mois concerné, et le licencié ne pourra exiger le remboursement de sa licence PROFITSOFT pour le mois en cours. La résiliation sera effective à compter du mois suivant la date de réception du courrier notifiant à FITEVALSOFT la résiliation de la licence PROFITSOFT. A compter de la date effective de résiliation de la licence PROFITSOFT, FITEVALSOFT cessera d'opérer tout prélèvement sur le compte bancaire du licencié.

Résiliation en cas de manquement du licencié aux conditions générales de location

En cas de manquement du licencié à l'un quelconque de ses engagements au titre des présentes conditions générales de location, FITEVALSOFT adressera au licencié un courrier simple ou un email le mettant en demeure de se conformer aux présentes conditions générales de location dans les 48 heures qui suivront la date de réception de ce courrier recommandé. A défaut de régularisation par le licencié dans le délai qui lui est imparti, la licence PROFITSOFT sera résilié automatiquement et de plein droit sans que ce dernier ne puisse prétendre au versement d'une quelconque indemnité du fait de cette résiliation.

Résiliation pour usage frauduleux ou illicite

La licence PROFITSOFT du Client pourra être résilié par FITEVALSOFT à tout moment de plein droit, sans formalités et sans préavis, du fait d'un usage frauduleux ou illicite par le licencié du logiciel PROFITSOFT et des différents produits et/ou services auquel le licencié aura accès par le logiciel PROFITSOFT, et ce sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qui pourront lui être réclamés par FITEVALSOFT du fait de ces agissements. Le licencié sera informé de cette résiliation par l'envoi d'un courrier simple ou un email lui notifiant la résiliation de sa licence PROFITSOFT. Le licencié ne pourra prétendre au versement d'une quelconque indemnité du fait de cette résiliation.

CONSEQUENCES DE LA RESILIATION OU DE L'EXPIRATION DE LA LICENCE PROFITSOFT

A l'issue de la licence PROFITSOFT, le licencié pourra, en application des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, rappelées à l'article « données à caractère personnel » des présentes conditions générales de location, solliciter la suppression de l'ensemble des données collectées par FITEVALSOFT dans la base de données PROFITSOFT le concernant lui, ses clients et ses coachs.

Si un ou plusieurs articles ou clauses de cette licence s'avérai(ent) nul(l)es, l'ensemble des autres parties de la licence produirait toujours leurs effets. Cette annulation n'entraînerait pas la nullité du contrat de licence qui serait toujours considéré comme valide.

XVII. REMBOURSEMENT

En cas d'indisponibilité définitive des produits et/ou services proposées par FITEVALSOFT dans le cadre de la licence PROFITSOFT, FITEVALSOFT informera le licencié et procèdera au remboursement du licencié sans délai et au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes versées par le licencié pour la souscription de sa licence PROFITSOFT.

XVIII. CESSATION D'ACTIVITE OU CESSION DES DROITS DE LICENCE DU CONCEDANT

Afin d'assurer la pérennité du logiciel et de préserver les droits de propriété :

- Si le concédant cesse son activité ou disparaît (liquidation judiciaire radiation par exemple) le licencié devra traiter en priorité avec le propriétaire de la licence PROFITSOFT qui appliquera lui-même ou par l'intermédiaire d'une société tierce les mêmes conditions au licencié.
- Si le concédant est repris ou en cas de cession des droits de licence, cette licence d'utilisation s'appliquera automatiquement au repreneur. Le licencié bénéficiera donc automatiquement des conditions identiques à cette licence.
- Si le licencié venait à faire défaut à ses obligations de licence le concédant pourra récupérer l'intégralité des codes sources du logiciel installé sur les serveurs du licencié et l'ensemble des éléments le constituant afin qu'il ne puisse être saisi.

XIX. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La présente licence d'utilisation est soumise au droit français. Le licencié est informé qu'il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Les contestations qui s'élèveraient entre les parties au sujet de la formation, de l'exécution ou de la fin du présent accord seront soumises aux juridictions compétentes de Rennes (France/35).

Pour toute information, question ou en cas de réclamation, le licencié doit contacter le service client par email à l'adresse email suivante fiteval@fitevalsoft.com ou celle indiquée sur le site ou par téléphone au 02/99/63/80/09 (coût d'un appel local) ou celui indiqué sur le site www.fitevalsoft.com.

CONVENTION SUR LA PREUVE

Le licencié reconnaît et accepte que les systèmes d'enregistrement de la souscription de la licence PROFITSOFT fassent preuve de l'ensemble des transactions passées entre FITEVALSOFT et le licencié. Le licencié reconnaît et accepte que la preuve de l'acceptation des conditions générales de ventes soit caractérisée en cliquant sur la mention « J'accepte » présentée à l'affichage des conditions générales d'achat lors de l'achat sur le site internet de la société FITEVALSOFT. A cet effet, le licencié reconnaît et accepte que les données informatisées conservées au sein des serveurs informatiques hébergeant le logiciel PROFITSOFT dans des conditions raisonnables de sécurité et d'intégrité, soient considérées, de manière irréfragable, comme la preuve de l'acceptation des termes des conditions générales de ventes et la preuve de l'ensemble des transactions passées entre FITEVALSOFT et le licencié. FITEVALSOFT archivera les factures sur un support fiable et durable, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil et en garantit l'accès au Client à tout moment s'il en fait la demande conformément aux dispositions de l'article L. 134-2 du code de la consommation. En conséquence, sauf erreur manifeste de FITEVALSOFT prouvée par le licencié, ce dernier ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des conditions générales de location et du contenu de la licence PROFITSOFT, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, ces éléments constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par FITEVALSOFT dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. À tout moment, le licencié a la faculté d'imprimer, de télécharger, et de conserver sur support papier et électronique un exemplaire des conditions générales de location du logiciel PROFITSOFT.

XX. LANGUE

Le licencié accepte que la présente licence soit rédigée en français. Si le licencié a reçu une traduction de cette licence dans une autre langue, elle aura été fournie uniquement pour sa convenance personnelle.

Format de licence informatique disponible sur le site www.fitevalsoft.com et considérée comme lue et approuvés par le licencié qui accepte les conditions générales de vente disponibles sur ce même site.

Fait à Rennes le 01/01/2015.

Le propriétaire
Jean-Jacques Rouillard